



Assemblée générale

Cinquantième session

Distr. Générale

26 février 1996
Original : Anglais

Point 131 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été établie par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964. Depuis sa création jusqu'au 15 juin 1993, son financement a été assuré par les gouvernements fournissant des contingents, par le Gouvernement chypriote et par des contributions volontaires versées à son budget. Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993, dont le financement n'aurait pu être assuré au moyen de contributions volontaires, seraient à considérer comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies.

Le présent rapport contient le projet de budget de la Force pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Le montant brut des dépenses prévues pour cette période s'élève à 44 119 200 dollars (montant net : 42 072 300 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une augmentation de 1,5 % par rapport aux ressources approuvées pour la période de 12 mois précédente, allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, à savoir 43 472 300 dollars en chiffres bruts (42 645 700 dollars en chiffres nets). L'augmentation de 646 900 dollars en chiffres bruts résulte principalement de la transformation des postes d'agent civil local en postes d'agent local de l'ONU.

Le montant prévu correspond à un effectif militaire composé de 1 230 soldats et 35 contrôleurs de la police civile, appuyé par un effectif civil de 361 personnes (43 fonctionnaires internationaux et 318 agents locaux).

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 38 ci-après. L'Assemblée devra notamment approuver un budget d'un montant brut de 44 119 200 dollars (montant net : 42 072 300 dollars) au titre du fonctionnement de la Force pendant la période allant du 1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997, ouvrir un crédit d'un montant brut de 23 595 100 dollars (montant net : 21 548 200 dollars) pour cette période et mettre le montant correspondant en recouvrement au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 6	5
II. Mandat politique	7 - 9	5
III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	10 - 12	6
IV. Administration financière	13 - 24	6
A. Exercice budgétaire	13 - 14	6
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995	15	6
C. État des contributions	16	7
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	17 - 19	7
E. État du compte spécial créé avant le 16 juin 1993	20 - 21	7
F. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies	22 - 24	7
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents	25 - 26	9
VI. Accord sur le statut de la Force	27	9
VII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997	28 - 34	10
VIII. Effectifs nécessaires	35 - 36	13
IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	37	13
X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session ..	38	13

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997	15
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 : indications complémentaires	19
A. Paramètres budgétaires (propres à la Mission)	19
B. Écarts par rapport aux taux standard	22
C. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes)	23
D. Dépenses prévues non renouvelables	27
E. Explications supplémentaires	33
III. Organigrammes	37
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés	39
V. Analyse des besoins d'effectifs additionnels	40
VI. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995	41

I. Introduction

1. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été établie par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964) du 4 mars 1964. Son mandat a été prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, dont la plus récente était la résolution 1032 (1995) du 19 décembre 1995, par laquelle il a été prorogé jusqu'au 30 juin 1996.
2. Depuis la création de la Force jusqu'au 15 juin 1993, son financement a été assuré par les gouvernements fournissant des contingents, par le Gouvernement chypriote, conformément au paragraphe 19 de l'Accord relatif au statut de la Force, et par des contributions volontaires versées à son budget.
3. Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993, dont le financement n'aurait pu être assuré au moyen de contributions volontaires, seraient à considérer comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies.
4. En ce qui concerne les contributions volontaires, un tiers des dépenses de la Force sont financées par le Gouvernement chypriote; par ailleurs, le Gouvernement grec a annoncé une contribution annuelle de 6,5 millions de dollars.
5. Dans sa résolution 49/230 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 43 472 300 dollars (montant net : 42 645 700 dollars) pour le financement de la Force au cours de la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996. Ce montant comprenait les contributions volontaires du Gouvernement chypriote et du Gouvernement grec, le solde, soit un montant brut de 22 481 500 dollars (montant net : 21 654 900 dollars) devant être mis en recouvrement auprès des États Membres au cas où le Conseil de sécurité aurait décidé de proroger le mandat de la Force au-delà du 30 juin 1995.
6. Le Conseil de sécurité ayant prorogé le mandat de la Force du 1er juillet au 31 décembre 1995, puis du 1er janvier au 30 juin 1996, deux montants s'élevant chacun à 11 240 750 dollars en chiffres bruts (10 827 450 dollars en chiffres nets) ont été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Mandat politique

7. Le mandat politique de la Force avait initialement été défini comme suit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964) :
«Dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, ... faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, ... contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale.»
8. Ce mandat, qui avait été défini dans le contexte des affrontements entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque en 1964, a été réaffirmé à plusieurs reprises par le Conseil, le plus récemment dans sa résolution 1032 (1995). Toutefois, depuis le 15 juillet 1974, le Conseil a adopté un certain nombre de résolutions confiant à la Force des attributions supplémentaires ou modifiées, notamment en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu. En l'absence d'accord officiel de cessez-le-feu, le statu quo militaire constaté par la Force en 1974 demeure la norme par rapport à laquelle celle-ci détermine si des changements constituent des violations du cessez-le-feu.
9. Dans le cadre de l'exercice de son mandat, la Force doit s'acquitter des tâches ci-après : a) maintien du statu quo militaire et prévention d'une reprise des combats; et b) activités humanitaires et économiques visant à promouvoir un retour à la normale.

III. Plan des opérations et ressources requis pour son exécution

10. Pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des mandats approuvés par le Conseil de sécurité, la Force a créé entre les lignes de cessez-le-feu une zone tampon dont la largeur varie entre moins de 20 mètres à Nicosie et environ 7 kilomètres près d'Athienou et qui occupe environ 3 % de la superficie de l'île, contenant certaines des terres agricoles les plus fertiles.
11. La Force surveille constamment les lignes de cessez-le-feu et la zone tampon grâce à un réseau de postes d'observation et à un système de patrouilles, et entretient sur toute la longueur de la zone tampon un chemin de patrouille dont elle se sert pour des opérations de surveillance, pour contrôler les activités agricoles, ravitailler les postes d'observation et intervenir rapidement en cas d'incident. La Force fournit une aide humanitaire aux Chypriotes grecs et aux maronites qui résident dans la partie nord de l'île et aux Chypriotes turcs qui résident dans la partie sud, et aide les membres de chacune de ces minorités à maintenir des contacts avec les membres de leur famille qui résident de l'autre côte de la zone tampon.
12. La Force comprend également un élément police civile composé de contrôleurs de la police australiens et irlandais, qui travaille en étroite coopération et en liaison avec la police chypriote grecque et la police chypriote turque sur des questions d'intérêt intercommunautaire, notamment en les aidant à mener des enquêtes, en contribuant au maintien de l'ordre dans la zone tampon et en participant aux activités humanitaires de la Force.

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

13. Dans ses résolutions 47/236, 48/244 du 5 avril 1994 et 49/230, l'Assemblée générale a décidé de tenir à part le compte ouvert pour la Force avant le 16 juin 1993. Les opérations financières relatives à la Force se rapportant à la période allant de la date de sa création jusqu'au 15 juin 1993, celles qui se rapportent à la période commençant le 16 juin 1993 sont donc comptabilisées séparément.
14. Conformément à la partie I de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, un nouvel exercice budgétaire portant sur la période de 12 mois allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante prendra effet le 1er juillet 1996.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995

15. Le tableau 1 ci-après indique le montant total des ressources (110 723 750 dollars en chiffres bruts) mises à la disposition de la Force du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995 (y compris les contributions volontaires d'un montant de 56 945 400 dollars versées par les Gouvernements chypriote et grec) et le montant estimatif des dépenses (109 384 450 dollars en chiffres bruts) pour la même période. Ce montant comprend le dépassement de crédits d'un montant brut de 333 000 dollars (montant net : 344 800 dollars) enregistré au cours de la période. Conformément à la recommandation figurant au paragraphe 41 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au financement de la Force (A/50/802), l'Assemblée générale, dans sa décision 50/827 du 22 décembre 1995, n'a pas ouvert de crédit supplémentaire au titre des opérations de la Force, les crédits supplémentaires éventuellement nécessaires devant être pris en compte dans le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995. Par ailleurs, les sommes créditées aux États Membres se sont élevées à 1 672 300 dollars. On trouvera des informations détaillées à l'annexe VI.

C. État des contributions

16. Un montant total de 50 809 617 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres aux fins du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la période allant du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995. Les contributions reçues au 31 décembre 1995 s'élevaient à 42 587 722 dollars. Les contributions non réglées ayant été réduites de 78 203 dollars conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995, il reste un déficit de 8 143 692 dollars. On trouvera des détails à ce sujet dans le tableau 1 ci-après.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

17. Au paragraphe 17 de sa résolution 49/230, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées à la Force des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services ou de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Les contributions volontaires annoncées par le Gouvernement chypriote (7 245 400 dollars) et par le Gouvernement grec (3 250 000 dollars) aux fins du financement de la Force pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995, soit un montant total de 10 495 400 dollars, ont été versées. Pour la période allant du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995, les contributions volontaires reçues de ces deux Gouvernements se sont élevées au total à 56 945 400 dollars.
18. Dans sa résolution 47/236 (1993) du 14 septembre 1993 et dans des résolutions ultérieures, l'Assemblée générale a invité les États Membres à verser des contributions volontaires au compte créé pour la période antérieure au 16 juin 1993, et prié le Secrétaire général de solliciter plus activement encore de telles contributions. À cet égard, une lettre a été adressée le 17 mai 1994 à tous les gouvernements, les priant de verser des contributions volontaires au titre du financement de la Force pour la période antérieure au 16 juin 1993. Sur le montant total de 6,4 millions de dollars correspondant à des contributions annoncées mais non acquittées, qui est mentionné dans le rapport précédent du Secrétaire général sur le financement de la Force (A/49/590, par. 24), un montant total de 310 500 dollars a été payé. À ce jour, le montant des contributions annoncées mais non acquittées s'élève à 6 164 500 dollars.
19. Il n'a pas été créé de fonds d'affectation spéciale à l'appui de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

E. État du compte spécial créé avant le 16 juin 1993

20. Au 31 décembre 1995, le compte créé avant le 16 juin 1993 faisait apparaître un solde de trésorerie d'environ 200 000 dollars. En outre, les engagements non comptabilisés correspondant aux montants à rembourser aux États fournissant des contingents au titre des dépenses supplémentaires et exceptionnelles résultant de leur participation à la Force s'élèvent à environ 200 millions de dollars.
21. Un montant de 3 217 400 dollars a été remboursé aux gouvernements fournissant des contingents au titre des dépenses supplémentaires et exceptionnelles qu'ils avaient engagées approximativement jusqu'à la fin de la période terminée en août 1982.

F. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

22. Dans sa résolution 45/265 du 17 mai 1991, l'Assemblée générale a approuvé, dans le cas du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), des arrangements spéciaux concernant l'application des articles 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a étendu au GANUPT les arrangements spéciaux qu'elle avait approuvés pour la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer

le dégageant (FUNU/FNUOD) dans sa résolution 33/13 F du 14 décembre 1978, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans sa résolution 34/9 C du 17 décembre 1979 et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) dans sa résolution 45/245 du 21 décembre 1990, et qu'elle a ultérieurement étendus à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) dans sa résolution 47/208 B du 14 septembre 1993, à la Force de protection des Nations Unies dans sa résolution 47/210 B du 14 septembre 1993 et à la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) dans sa résolution 47/234 du 14 septembre 1993. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session (A/C.5/33/45) sur la FUNU/FNUOD, le Secrétaire général avait indiqué, entre autres, que les sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents ne pouvaient toutes être réglées dans le délai prévu à l'article 4.3 du règlement financier. Ce genre de situation continue de se présenter dans les opérations de maintien de la paix, et, dans le cas de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, concerne en particulier les sommes dues au titre de l'indemnisation en cas de décès et d'invalidité et du matériel appartenant aux contingents. Les comptes de la Force sont tenus à l'heure actuelle sur la base des périodes se rapportant aux mandats pour lesquels des crédits ont été ouverts séparément.

23. En vertu des arrangements spéciaux qui ont été approuvés, les crédits nécessaires pour régler les arrangements contractés envers les gouvernements qui fournissent des contingents ou un appui logistique à la Force resteront utilisables au-delà de la période stipulée dans les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier, ainsi qu'il est indiqué ci-après :
- a) À l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer demeurant comptabilisée comme telle au compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;
 - b)
 - i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier;
 - ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;
 - iii) À l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.
24. Il est proposé que la décision contenue dans l'annexe à la résolution 45/265 de l'Assemblée générale et reproduite au paragraphe 23 ci-dessus soit appliquée à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Tableau 1

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995, y compris les contributions volontaires en nature et état des contributions mises en recouvrement

	<i>Montant brut</i>
<i>a) Ressources</i>	
Crédits ouverts	110 723 750
Dépenses autorisées	—
Total	110 723 750
<i>b) Sommes portées au crédit des États Membres</i>	
Contributions du personnel	1 296 433
Solde inutilisé	1 672 300
Excédents d'exercices précédents	—
Total	2 968 733
<i>c) Montant net mis en recouvrement auprès des États Membres</i>	50 809 617
<i>d) Montant reçu</i>	42 587 722
<i>e) Montant à recevoir</i>	8 143 692
<i>f) Dépenses de fonctionnement</i>	
Crédits ouverts/dépenses autorisées	109 384 450
Contributions volontaires en nature	—
<i>g) Solde inutilisé</i>	—
<i>h) Montants empruntés sur d'autres comptes</i>	—

V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

25. Des contingents sont actuellement fournis à la Force par les pays suivants : Argentine (391 hommes), Autriche (314 hommes), Canada (2 hommes), Finlande (2 hommes), Hongrie (39 hommes), Irlande (30 hommes) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (388 hommes). Les gouvernements qui fournissent des contingents ont été remboursés intégralement jusqu'au 31 juillet 1995 conformément aux taux standard établis par l'Assemblée générale. On estime qu'un montant de 6,3 millions de dollars reste dû au titre des dépenses afférentes aux contingents, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1995.
26. Dans le passé, des contingents ont été fournis à la Force par le Danemark et la Suède.

VI. Accord sur le statut de la Force

27. Un accord sur le statut de la Force a été signé entre l'ONU et Chypre le 31 mars 1964. Aux termes de cet accord, Chypre paie 25 % des dépenses afférentes aux ouvriers employés par la police civile, 25 % du coût des rations destinées aux membres de la police civile, 30 % du coût de l'entretien du bassin d'épuration, le loyer des locaux utilisés par les policiers irlandais à Pyla et le coût du matériel de cuisine, des bâtiments préfabriqués, des bureaux et des logements au quartier général de la Force ainsi que ceux des contingents et de la police civile. Le Gouvernement chypriote contribue également au financement des matériaux utilisés pour entretenir le chemin de patrouille.

VII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

28. Ainsi qu'il est indiqué dans la colonne 2 de l'annexe I, le coût du maintien de la Force pendant la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 est estimé à 44 119 200 dollars en chiffres bruts (42 072 300 dollars en chiffres nets). Environ 51 % de ce montant a été calculé sur la base des taux et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 49 % restants concernant les dépenses propres à la Force. Ces dépenses et les variations enregistrées par rapport aux coûts standard sont décrites dans les parties A et B, respectivement, de l'annexe II.
29. On trouvera dans les colonnes 3 et 4, respectivement, de l'annexe I la répartition des dépenses prévues entre dépenses non renouvelables et dépenses courantes. Le montant des dépenses non renouvelables s'élève à 1 243 800 dollars et celui des dépenses courantes à 42 875 400 dollars en chiffres bruts (40 828 500 dollars en chiffres nets). Pour permettre la comparaison, le montant des ressources approuvées pour la période précédente de 12 mois allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, à savoir un montant brut de 43 472 300 dollars (montant net : 42 654 700 dollars), est indiqué dans la colonne 1.

Tableau 2

Récapitulation des prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

	<i>1er juillet 1995 au 30 juin 1996</i>	<i>1er juillet 1996 au 30 juin 1997</i>	<i>Variations</i>
Dépenses non renouvelables	640 800	1 243 800	603 000
Dépenses courantes	42 831 500	42 875 400	43 900

30. On trouvera à l'annexe II des informations complémentaires au sujet des dépenses prévues. La section A présente les paramètres budgétaires propres à la Force et la section B les écarts par rapport aux taux standard. La section C contient une ventilation mensuelle des dépenses courantes et le montant annuel correspondant. Les dépenses non renouvelables sont indiquées dans la section D. La section E contient des explications supplémentaires.
31. Le tableau 3 présente les prévisions de dépenses se rapportant aux trois secteurs de dépense. Les dépenses afférentes à l'opération militaire s'élèvent au total à 30 455 700 dollars en chiffres bruts (29 739 700 dollars en chiffres nets). Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du Bureau du commandant de la Force, qui comprend deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (un poste de la classe D-2 (commandant de la Force) et un poste d'agent du Service mobile), de 170 agents locaux, et de 1 230 soldats et de couvrir les frais d'entretien et les dépenses de fonctionnement de 142 véhicules appartenant aux contingents, y compris le matériel de génie, et de 53 véhicules loués. Les dépenses afférentes au personnel militaire s'établissent en moyenne à 96 dollars par personne et par jour, y compris les dépenses d'appui.

Tableau 3

**Prévisions de dépenses par secteur pour la période
 allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Élément police civile</i>	<i>Appui</i>
	<i>1er juillet 1996 au 30 juin 1997</i>	<i>Opération militaire</i>		
1. Personnel militaire	23 745 300	23 745 300	—	—
2. Personnel civil	10 393 900	2 448 300	428 100	7 517 500
3. Locaux/hébergement	1 577 700	1 064 300	—	513 400
4. Remise en état des infrastructures	600 000	600 000	—	—
5. Transports	1 802 900	821 200	166 800	814 900
6. Opérations aériennes	1 011 200	—	—	1 011 200
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions	830 800	—	—	830 800
9. Matériel divers	637 300	495 400	—	141 900
10. Fournitures et services	1 411 800	565 200	—	846 600
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	—
13. Programmes de formation	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface	61 400	—	—	61 400
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
19. Contributions du personnel	2 046 900	716 000	66 300	1 264 600
Total brut, rubriques 1 à 19	44 119 200	30 455 700	661 200	13 002 300
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(2 046 900)	(716 000)	(66 300)	(1 264 600)
21. Contributions volontaires en nature	—	—	—	—
Total net, rubriques 1 à 21	42 072 300	29 739 700	594 900	11 737 700
Total des ressources	42 072 300	29 739 700	594 900	11 737 700

32. Les dépenses prévues au titre de l'élément police civile représentent au total un montant brut de 661 200 dollars (montant net : 594 900 dollars). Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de 35 contrôleurs de la police civile, les frais de location et les dépenses de fonctionnement de 17 véhicules et les dépenses afférentes à 6 agents locaux. Les dépenses afférentes aux contrôleurs de la police civile s'élèvent en moyenne à 73 dollars par personne et par jour, y compris les dépenses d'appui.

Tableau 4

Changements dans le tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Actuels</i>	<i>Proposés</i>	<i>Augmentation</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	1	—
SSG	1	1	—
D-2	1	1	—
D-1	1	1	—
P-5	2	2	—
P-4	1	1	—
P-3	2	3	1
P-2/P-1	—	—	—
Total partiel	9	10	1
Agents des services généraux			
1re classe	—	—	—
Autres classes	6	6	—
Total partiel	6	6	—
Service mobile	27	27	—
Service de sécurité	—	—	—
Total partiel	27	27	—
Total, personnel international	42	43	1
Agents locaux	—	318	318 ^a
Total général	42	361	1

^a Précédemment financés au titre des services contractuels.

33. Les dépenses prévues au titre de l'appui à la Force, dont le montant brut s'élève à 13 002 300 dollars (montant net : 11 737 700 dollars), correspondent aux dépenses des bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et du Chef de l'Administration ainsi qu'au coût global des activités de soutien logistique. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de 4 postes de fonctionnaire international et de 142 postes d'agent local, les dépenses de fonctionnement pour 35 véhicules et 21 remorques appartenant à l'ONU et les frais de location de 75 véhicules et de 2 hélicoptères.
34. Les principales modifications des prévisions de dépenses tiennent aux éléments ci-après :

	<i>Modification par rapport aux prévisions précédentes</i>
Personnel international	Création d'un poste d'administrateur supplémentaire (P-3).
Personnel local	Augmentation due à la transformation de 318 postes d'agent civil local en postes d'agent local de l'ONU.
Locaux/hébergement	Augmentation du coût de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau et amélioration des conditions de logement des membres des contingents dans la zone tampon.
Matériel divers	Achat de matériel d'observation et de matériel informatique.
Fournitures et services	Diminution due à la transformation des postes d'agent civil recruté localement en postes d'agent local de l'ONU.
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Aucun montant n'a été prévu à ce titre, le budget du compte d'appui devant être présenté séparément à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquantième session.

VIII. Effectifs nécessaires

35. Le tableau 4 ci-dessous indique les effectifs proposés. L'augmentation du nombre de postes de fonctionnaire international résulte de la création d'un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) destiné à renforcer le Bureau du Chef de la Mission. En outre, les postes de 318 agents civil locaux recrutés précédemment en vertu d'arrangements contractuels ont été transformés en postes d'agent des services généraux de l'ONU le 1er juillet 1995.
36. Le tableau 4 indique les changements dans le tableau d'effectifs proposé, par catégorie et classe. On trouvera dans l'annexe V des explications concernant les effectifs supplémentaire nécessaires.

IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

37. Il a été donné suite à toutes les observations et recommandations faites par le Comité consultatif dans son rapport précédent.

X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session

38. En ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, l'Assemblée générale doit prendre les décisions suivantes à sa cinquantième session :
- a) Approuver un montant brut de 44 119 200 dollars (montant net : 42 072 300 dollars) pour le financement de la Force pendant la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1996, comprenant le montant net de 20 524 100 dollars qui doit être financé au moyen des contributions volontaires du Gouvernement chypriote (14 024 100 dollars) et du Gouvernement grec (6,5 millions de dollars);
 - b) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 23 595 100 dollars (montant net : 21 548 200 dollars), représentant les deux tiers du coût autorisé des opérations de la Force pendant la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1996, à mettre en recouvrement à raison d'un montant brut de 1 966 250 dollars (montant net : 1 795 685 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force;

- c) Approuver, à titre exceptionnel, pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre les arrangements spéciaux concernant l'application de l'article IV du règlement financier de l'ONU, en vertu duquel les crédits nécessaires pour régler les engagements contractés envers les gouvernements qui fournissent des contingents et/ou un appui logistique à la Force resteront utilisables au-delà de la période stipulée dans les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources approuvées 1er juillet 1995- 30 juin 1996 (1)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1996-30 juin 1997		
		Total (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
<i>b) Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	15 150 600	15 150 600	—	15 150 600
Détente et loisirs	240 400	241 000	—	241 000
Rations	2 761 600	2 761 600	—	2 761 600
Indemnité journalière	579 100	579 100	—	579 100
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	2 106 000	2 106 000	—	2 106 000
Indemnité d'habillement et d'équipement	1 038 400	1 038 400	—	1 038 400
Total partiel	21 876 100	21 876 700	—	21 876 700
<i>c) Autres dépenses afférentes aux contingents</i>				
Matériel appartenant aux contingents	1 669 000	1 668 600	—	1 668 600
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	200 000	200 000	—	200 000
Total partiel	1 869 000	1 868 600	—	1 868 600
Total, rubrique 1	23 745 100	23 745 300	—	23 745 300
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	192 200	195 800	—	195 800
Frais de voyage	148 500	148 500	—	148 500
Indemnité d'habillement et d'équipement	7 000	7 000	—	7 000
Total partiel	347 700	351 300	—	351 300
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	2 204 600	2 532 300	—	2 532 300
Traitements du personnel local	—	4 078 400	—	4 078 400
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	1 619 800	3 284 000	—	3 284 000
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Autres voyages autorisés	187 800	147 900	—	147 900
Total partiel	4 012 200	10 042 600	—	10 042 600

	Ressources approuvées 1er juillet 1995- 30 juin 1996 (1)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1996-30 juin 1997		
		Total (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	4 359 900	10 393 900	—	10 393 900
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	1 800	1 800	—	1 800
Aménagement et rénovation des locaux	101 000	146 700	146 700	—
Fournitures d'entretien	—	—	—	—
Services d'entretien	240 000	254 600	—	254 600
Éclairage, chauffage, énergie et eau	793 700	1 174 600	—	1 174 600
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—
Total, rubrique 3	1 136 500	1 577 700	146 700	1 431 000
4. Remise en état des infrastructures				
Réfection des routes	552 000	600 000	—	600 000
5. Transports				
Achat de véhicules	—	28 500	28 500	—
Location de véhicules	853 300	895 400	—	895 400
Matériel d'atelier	4 200	7 400	7 400	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	412 600	435 000	—	435 000
Carburant et lubrifiants	272 200	380 100	—	380 100
Assurance	114 000	56 500	—	56 500
Total, rubrique 5	1 656 300	1 802 900	35 900	1 767 000
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	518 400	972 000	—	972 000
Carburant et lubrifiants	53 000	34 800	—	34 800
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	18 400	4 400	—	4 400
Pièces de rechange, réparations et entretien	379 000	—	—	—
Total partiel	968 800	1 011 200	—	1 011 200
<i>b) Avions</i>				
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	—	—	—
<i>d) Autres dépenses</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 6	968 800	1 011 200	—	1 011 200

	Ressources approuvées 1er juillet 1995- 30 juin 1996 (1)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1996-30 juin 1997		
		Total (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	168 800	264 200	264 200	—
Pièces de rechange et fournitures	89 500	109 500	—	109 500
Matériel d'entretien et d'essai	22 000	73 800	73 800	—
Communications par réseaux commerciaux	359 200	383 300	—	383 300
Total partiel	639 500	830 800	338 000	492 800
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	639 500	830 800	338 000	492 800
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	1 300	16 400	16 400	—
Matériel de bureau	9 400	43 300	43 300	—
Matériel informatique	—	51 100	51 100	—
Groupes électrogènes	—	7 400	7 400	—
Matériel d'observation	15 600	162 300	162 300	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	4 000	81 900	81 900	—
Matériel divers	39 200	188 300	188 300	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	184 400	86 600	86 600	—
Total, rubrique 9	253 900	637 300	637 300	—
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	20 000	28 200	—	28 200
Services contractuels	8 109 800	565 200	—	565 200
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	70 000	140 000	—	140 000
Demandes d'indemnisation et règlements	48 000	43 400	—	43 400
Dépenses de représentation	4 000	4 000	—	4 000
Autres services divers	54 000	71 400	—	71 400
Total partiel	8 305 800	852 200	—	852 200

	Ressources approuvées 1er juillet 1995- 30 juin 1996 (1)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1996-30 juin 1997		
		Total (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	155 200	132 600	—	132 600
Fournitures médicales	80 000	90 900	—	90 900
Fournitures sanitaires et de nettoyage	125 200	95 400	—	95 400
Abonnements	22 800	19 700	—	19 700
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	90 900	85 900	85 900	—
Fournitures pour la défense des périmètres	16 400	75 500	—	75 500
Cartes d'état-major	—	—	—	—
Intendance et magasins	46 400	59 600	—	59 600
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	536 900	559 600	85 900	473 700
Total, rubrique 10	8 842 700	1 411 800	85 900	1 325 900
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	—
13. Programmes de formation	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	44 000	44 000	—	44 000
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	36 000	17 400	—	17 400
Total, rubrique 16	80 000	61 400	—	61 400
17. Système intégré de gestion	70 000	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	341 000	—	—	—
19. Contributions du personnel	826 600	2 046 900	—	2 046 900
Total, rubriques 1 à 19	43 472 300	44 119 200	1 243 800	42 875 400
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(826 600)	(2 046 900)	—	(2 046 900)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(826 600)	(2 046 900)	—	(2 046 900)
Montant brut des ressources nécessaires	43 472 300	44 119 200	1 243 800	42 875 400
Montant net des ressources nécessaires	42 645 700	42 072 300	1 243 800	40 828 500
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	42 645 700	42 072 300	1 243 800	40 828 500

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 : indications complémentaires

A. Paramètres budgétaires (propres à la mission)

	<i>Prévisions de dépenses</i>				<i>Explication</i>	
	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût de la rotation ou coût unitaire</i>	<i>Coût jour- nalier</i>	<i>Coût mensuel</i>		<i>Coût annuel</i>
		<i>Dollars des États-Unis</i>				
1. Indemnité de subsistance (missions)						
Police civile	35		15,00			
2. Détente et loisirs (autres activités)				4		
3. Frais de voyage						
Contingents						
Militaires	1,110	900				
Spécialistes	120	450				
Police civile						
Irlande	15	2 700				
Australie	20	5 400				
Personnel international	43	3 800				
Indemnité journalière de subsistance (Nicosie)			118,00			
4. Rations			5,93			
5. Personnel civil						
Personnel international	43					
Personnel local	318			22 000	Y compris 4 600 au titre des dépenses communes de personnel et 3 900 pour les contributions du personnel	
6. Location d'un stand de tir				150		
Entretien du chemin de patrouille				50 000		
Services d'entretien						
Enlèvement des ordures/évacuation des eaux usées				18 035		
Entretien des terrains/nettoyage				2 978		
Ramonage				206		

<i>Prévisions de dépenses</i>					<i>Explication</i>
<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût de la rotation ou coût unitaire</i>	<i>Coût jour- nalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	
	<i>Dollars des États-Unis</i>				
7. Éclairage, chauffage, énergie et eau					
Électricité	0,09765 par kWh		58 600		
Eau	1,85 le m ³		23 500		
Gaz			9 600		
Bois de feu			1 200		
Carburant pour groupes électrogènes			5 000		
8. Véhicules					
Appartenant à l'ONU	35				
Appartenant à l'ONU (remorques)	21				
Appartenant aux contingents	142				
Loués	145				
9. Carburant et lubrifiants					
Chypre (sud de la zone tampon)					
Essence	0,208 le litre		27 100		
Diesel	0,195 le litre		198 200		
Lubrifiants et antigel	14,7 le litre		29 800		
Chypre (nord de la zone tampon)					
Essence	0,586 le litre		17 600		
Diesel	0,391 le litre		107 400		
10. Assurance					
Véhicules civils	152		56 500		
11. Hélicoptères					
	2				
12. Heures de vol par mois					
	90				
13. Location d'hélicoptères (par appareil)					
			486 000		
14. Communications par réseaux commerciaux					
Valise diplomatique			1 500		
Répéteur			3 500		
Télécopie, télex			200		
Lignes louées/récepteurs d'appel/location de téléphones portatifs et cellulaires			600		
Coût de fonctionnement du centrex			2 867		
Appels à l'extérieur			22 000		
Courrier officiel			1 267		

Prévisions de dépenses

<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût de la rotation ou coût unitaire</i>	<i>Coût jour- nalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	<i>Explication</i>
	<i>Dollars des États-Unis</i>				
15. Services contractuels					
Services destinés aux membres des contingents					
					Blanchissage et nettoyage à sec
			30 742		
					Tailleur
			2 170		
					Coiffure
			8 400		
					Nettoyage des cuisines et zones de repas
			3 074		
					Consultant (munitions)
			940		
					Consultant (lutte contre les incendies)
			326		
					Impression de la revue <i>Blue Beret</i>
			1 266		

B. Écarts par rapport aux taux standard

<i>Objet de dépense</i>	<i>Taux standard</i>	<i>Taux applicable à la mission</i>	<i>Explication</i>
5. Transports			
Achat de véhicules	1 véhicule 4 x 4 pour 2,5 contrôleurs de la police civile	1 véhicule pour 2 contrôleurs de la police civile	Conditions géographiques
6. Opérations aériennes			
Hélicoptères	50 heures de vol par hélicoptère	45 heures de vol par hélicoptère	Conditions géographiques

C. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>
1. Personnel militaire		
<i>a) Observateurs militaires</i>		
<i>b) Contingents</i>		
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	1 262 550	15 150 600
Détente et loisirs	20 080	241 000
Rations	230 130	2 761 600
Indemnité journalière	48 260	579 100
Indemnité de subsistance (missions)	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	175 500	2 106 000
Indemnité d'habillement et d'équipement	86 530	1 038 400
Total partiel	1 823 050	21 876 699
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>		
Matériel appartenant aux contingents	139 000	1 668 600
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	16 700	200 000
Total partiel	155 700	1 868 600
Total, rubrique 1	1 978 750	23 745 299
2. Personnel civil		
<i>a) Police civile</i>		
Indemnité de subsistance (missions)	16 300	195 800
Frais de voyage	12 375	148 500
Indemnité d'habillement et d'équipement	600	7 000
Total partiel	29 275	351 300
<i>b) Personnel international et personnel local</i>		
Traitements du personnel international	211 025	2 532 300
Traitements du personnel local	339 900	4 078 400
Consultants	—	—
Heures supplémentaires	—	—
Dépenses communes de personnel	273 525	3 284 000
Indemnité de subsistance (missions)	—	—
Autres voyages autorisés	12 300	147 900
Total partiel	836 750	10 042 600

	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—
Total, rubrique 2	866 025	10 393 900
3. Locaux/hébergement		
Location de locaux	150	1 800
Aménagement et rénovation des locaux	—	—
Fournitures d'entretien	—	—
Services d'entretien	21 200	254 600
Éclairage, chauffage, énergie et eau	97 850	1 174 600
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—
Total, rubrique 3	119 200	1 431 000
4. Remise en état des infrastructures	50 000	600 000
Total, rubrique 4	50 000	600 000
5. Transports		
Achat de véhicules	—	—
Location de véhicules	74 600	895 400
Matériel d'atelier	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	36 250	435 000
Carburant et lubrifiants	31 700	380 100
Assurance	4 700	56 500
Total, rubrique 5	147 250	1 767 000
6. Opérations aériennes		
<i>a) Hélicoptères</i>		
Location/affrètement	81 000	972 000
Carburant et lubrifiants	2 900	34 800
Déploiement/retrait	—	—
Vols de ravitaillement	—	—
Peinture/préparation	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	400	4 400
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	—
Total partiel	84 300	1 011 200

	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>
<i>b) Avions</i>	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	—
<i>d) Autres dépenses</i>	—	—
Total, rubrique 6	84 300	1 011 200
7. Opérations navales	—	—
8. Transmissions		
<i>a) Éléments complémentaires</i>		
Matériel de transmissions	—	—
Pièces de rechange et fournitures	9 150	109 500
Matériel d'atelier et d'essai	—	—
Communications par réseaux commerciaux	31 950	383 300
Total partiel	41 100	492 800
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—
Total, rubrique 8	41 100	492 800
9. Matériel divers		
Mobilier de bureau	—	—
Matériel de bureau	—	—
Matériel informatique	—	—
Groupes électrogènes	—	—
Matériel d'observation	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—
Matériel d'hébergement	—	—
Matériel divers	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—
Matériel de réfrigération	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	—
Total, rubrique 9	—	—
10. Fournitures et services		
<i>a) Services divers</i>		
Vérification des comptes	2 350	28 200
Services contractuels	47 100	565 200
Services informatiques	—	—

	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>
Service de sécurité	—	—
Services et traitements médicaux	11 700	140 000
Demandes d'indemnisation et règlements	3 600	43 400
Dépenses de représentation	300	4 000
Autres services divers	5 950	71 400
Total partiel	71 000	852 200
<i>b) Fournitures diverses</i>		
Papeterie et fournitures de bureau	11 050	132 600
Fournitures médicales et dentaires	7 575	90 900
Fournitures sanitaires et de nettoyage	7 950	95 400
Abonnements	1 600	19 700
Fournitures électriques	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	—	—
Fournitures pour la défense des périmètres	6 300	75 500
Cartes d'état-major	—	—
Intendance et magasins	5 025	59 600
Fournitures diverses	—	—
Total partiel	39 500	473 700
Total, rubrique 10	110 500	1 325 900
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—
12. Programmes d'information	—	—
13. Programmes de formation	—	—
14. Programmes de déminage	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—
16. Fret aérien et de surface		
Transport du matériel appartenant aux contingents	3 650	44 000
Transport aérien militaire	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 450	17 400
Total, rubrique 16	5 100	61 400
17. Système intégré de gestion	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—
19. Contributions du personnel	170 600	2 046 900
Total, rubriques 1 à 19	3 572 825	42 875 400

D. Dépenses prévues non renouvelables

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire					—	
2. Personnel civil					—	
3. Locaux/hébergement						
a) Location de locaux					—	
b) Aménagement et rénovation des locaux					146 700	
c) Fournitures d'entretien					—	
d) Services d'entretien					—	
e) Éclairage, chauffage, énergie et eau					—	
Total partiel					146 700	
—	Petits travaux continus de rénovation et d'amélioration des logements et des bâtiments administratifs dans les trois secteurs et au quartier général de la Force. On s'efforcera en particulier d'améliorer les logements dans les postes d'observation de la zone tampon, notamment la plomberie et les installations électriques et la qualité de l'eau (68 400 dollars).					
—	Installation d'un dispositif de sécurité à l'entrée du bâtiment du quartier général, d'un dispositif d'ouverture des portes à distance et d'une caméra de surveillance des visiteurs; entretien des décharges et autres terrains pour assurer la protection de l'environnement et réduire les risques d'incendie; travaux mineurs d'entretien et de rénovation des stands de tir et des objectifs pour assurer la sécurité des usagers; peinture et remplacement des moquettes de la Section des opérations et du Centre d'opérations commun (40 100 dollars).					
—	Dépenses à la charge de la Force au titre des réparations imprévues à apporter aux sites britanniques au bassin d'épuration et à d'autres installations du quartier général de la Force (38 200 dollars).					
Total, rubrique 3					146 700	
4. Remise en état des infrastructures					—	
5. Transports						
		<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer^a</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
a) Achat de véhicules						
Berlines lourdes		—	—	—	—	—
Berlines moyennes		2	—	—	—	—
Berlines légères		48	—	—	—	—
Jeep 4 x 4, légères (Puch)		17	—	—	—	—
Jeep 4 x 4, moyennes (Land Rover, châssis long, Pajero)		16	—	—	—	—
Jeep 4 x 4, légères (Land Rover, châssis court, Pajero)		90	—	—	—	—
Camionnettes moyennes		1	—	—	—	—
Minicamionnettes		2	—	—	—	—
Autocars moyens		4	—	—	—	—
Minibus		20	—	—	—	—
Camions-cargos moyens		26	—	—	—	—
Camions-cargos légers		11	—	—	—	—
Fourgonnettes légères		28	—	—	—	—
Camions-ambulances		8	—	—	—	—
Camions-citernes (carburant)		1	—	—	—	—
Camions-citernes (eau)		6	—	—	—	—

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer ^a	Nombre d'unités supplémentaires	Coût unitaire	Coût total
Dépanneuses	2	—	—	—	—
Tracteurs routiers	—	—	—	—	—
Camions-grues	1	—	—	—	—
Excavateurs sur châssis à roues	—	—	—	—	—
Camions de vidange	3	—	—	—	—
Autopompes	1	1	—	100 000	100 000
Camions frigorifiques	4	—	—	—	—
Camions divers	—	—	—	—	—
Élévateurs à fourche	4	—	—	—	—
Excavatrices (JCB)	—	1	—	90 000	90 000
Véhicules blindés	9	—	—	—	—
Véhicules de transport de troupes légers	9	—	—	—	—
	313				
Remorques (dépannage)	1	—	—	—	—
Remorques-citernes (carburant)	1	—	—	—	—
Remorques-citernes (eau)	9	—	—	—	—
Remorques (autopompes)	1	—	—	—	—
Remorques (groupes électrogènes)	8	—	—	—	—
Remorques (cargo/autres)	10	—	—	—	—
	30				
Total partiel	343	—	—	—	190 000
Fret (15 %)					28 500
Total partiel					218 500
<i>À déduire : véhicules transférés de la base logistique des Nations Unies</i>					(190 000)
Total partiel, rubrique 5 a)					28,500
b) <i>Location de véhicules</i>					—
c) <i>Matériel d'atelier</i>					—
Remplacement du matériel d'entretien					7 400
d) <i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>					—
e) <i>Carburant et lubrifiants</i>					—
f) <i>Assurance</i>					—
Total, rubrique 5					35 900
6. Opérations aériennes					
a) <i>Hélicoptères</i>					—
b) <i>Avions</i>					—
c) <i>Indemnité de subsistance des équipages</i>					—
d) <i>Autres dépenses</i>					—
Total, rubrique 6					—

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer^a</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
7. Opérations navales					—
8. Transmissions					
<i>a) Éléments complémentaires</i>					
Matériel VHF					
Terminaux liaison hertzienne (FM 1,6-1,8 GHz)	7	—	—	—	—
Terminaux multiplex	7	—	—	—	—
Dispositifs d'alarme	1	—	1	12 000	12 000
Blocs alimentation/chargeurs de batterie, liaison hertzienne	10	—	—	—	—
Matériel UHF					
Répéteurs	12	—	—	—	—
Émetteurs-récepteurs fixes UHF	20	20	—	1 000	20 000
Émetteurs-récepteurs mobiles UHF	157	20	—	800	16 000
Appareils portatifs UHF	87	10	—	500	5 000
Terminaux liaison hertzienne (FM 380-420 MHz)	1	—	1	32 000	32 000
Émetteurs-récepteurs sol-air-sol	—	—	5	5 000	25 000
Matériel VHF					
Récepteurs d'appels	70	—	20	250	5 000
Modernisation du réseau radio principal	—	—	1	12 000	12 000
Matériel HF					
Stations fixes	1	—	—	—	—
Appareils mobiles	—	—	—	—	—
Matériel satellite					
Station terrienne INTELSAT	1	—	—	—	—
Modernisation (par système numérique) de l'équipement terminal (INTELSAT)	1	—	1	43 000	43 000
Matériel téléphonique					
Centraux téléphoniques moyens	6	—	6	5 000	30 000
Petits centraux téléphoniques	8	—	—	—	—
Système de commutation à verrou (4 lignes)	65	—	—	—	—
Liaisons téléphoniques rurales (400-430 MHz)	17	—	6	8 600	51 600
Minicentraux téléphoniques	4	—	—	—	—
Répondeurs	2	—	2	100	200
Matériel divers					
Télécopieurs	31	—	5	4 000	20 000
Terminaux de bureau	3	—	—	—	—
Systèmes de positionnement universel	3	—	7	100	700
Total partiel					272 500
Fret (12 %)					32 700
Total partiel					305 200

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer ^a	Nombre d'unités supplémentaires	Coût unitaire	Coût total
<i>À déduire : matériel transféré de la base logistique des Nations Unies</i>					(41 000)
Total partiel, rubrique 8 a)					264 200
b) <i>Pièces de rechange et fournitures</i>					—
c) <i>Matériel d'atelier</i>					
Analyseur de spectre	—	—	1	40 000	40 000
Terminal de données bloc-notes	—	—	1	3 000	3 000
Diviseur de puissance	—	—	1	1 000	1 000
Détecteurs de coaxial	—	—	1	1 000	1 000
Générateur de signaux vidéo	—	—	1	2 000	2 000
Atténuateurs fixes coaxiaux	—	—	1	800	800
Watt mètre	—	—	1	600	600
Circuit de dérivation	—	—	1	2 500	2 500
Testeur de transmission numérique avec accessoires	—	—	1	15 000	15 000
Total partiel					65 900
Fret (12 %)					7 900
Total partiel					73 800
Total, rubrique 8					338 000
9. Matériel divers					
Mobilier de bureau					
Bureaux	—	—	10	300	3 000
Chaises	—	—	45	70	3 200
Classeurs	—	—	30	290	8 700
Étagères	—	—	10	150	1 500
Total partiel					16 400
Matériel de bureau					
Grosse photocopieuse	—	—	—	—	—
Photocopieuse ordinaire	20	—	11	3 000	33 000
Petite photocopieuse	8	—	—	—	—
Rétroprojecteur	1	—	—	—	—
Déchiqueteuses	7	—	7	500	3 500
Machines à écrire	61	—	3	725	2 200
Total partiel					38 700
Fret (12 %)					4 600
Total					43 300
Matériel informatique					
Ordinateurs de bureau	96	19	16	1 800	63 000
Ordinateurs portatifs	7	—	—	—	—
Imprimantes à laser	25	1	3	1 600	6 400

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer ^a	Nombre d'unités supplémentaires	Coût unitaire	Coût total
Imprimantes deskjet	66	3	8	500	5 500
Imprimantes matricielles	18	—	—	—	—
Serveurs	4	—	—	—	—
Modems	7	—	—	—	—
Unités d'alimentation non interruptible	45	6	23	300	8 700
MiniMac	1	—	—	—	—
Total partiel					83 600
Fret (12 %)					10 000
Total partiel					93 600
<i>À déduire : matériel transféré de la base logistique des Nations Unies</i>					(42 500)
Total					51 100
Groupes électrogènes					
Moins de 15 kVA	49	4	—	8 500	34 000
De 15 kVA à 40 kVA	15	3	—	9 100	27 300
Plus de 40 kVA	7	—	—	—	—
Total partiel					61 300
Fret (12 %)					7 400
Total partiel					68 700
<i>À déduire : matériel transféré de la base logistique des Nations Unies</i>					(61 300)
Total, groupes électrogènes					7 400
Matériel d'observation					
Jumelles portatives	—	—	3	300	900
Jumelles (postes d'observation)	22	—	10	4 500	45 000
Dispositifs d'observation nocturne	33	—	33	3 000	99 000
Total partiel					144 900
Fret (12 %)					17 400
Total					162 300
Citernes à essence et débitmètres					—
Citernes à eau et fosses septiques					—
Matériel médical et dentaire					—
Matériel d'hébergement					50 800
Matériel divers					
Climatiseurs	242	—	60	1 000	60 000
Extincteurs	—	—	10	2 000	20 000
Appareils de prise de vues et objectifs	—	—	1	4 000	4 000
Matériel portatif de radioreportage	—	—	1	2 000	2 000
Bouées et chaînes	—	—	—	—	60 000

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer^a</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Aspirateurs	—	—	4	285	1 100
Compresseurs d'air	—	—	1	10 000	10 000
Machines de menuiserie pour le chef du génie de la Force	—	—	1	11 000	11 000
Total partiel					168 100
Fret (12 %)					20 200
Total					188 300
Pièces de rechange, réparations et entretien					86 600
Total, rubrique 9					606 200
10. Fournitures et services					
<i>a) Services divers</i>					—
<i>b) Fournitures diverses</i>					
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants					85 900
11. Fournitures et services liés aux élections					—
12. Programmes d'information					—
13. Programmes de formation					—
14. Programmes de déminage					—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation					—
16. Fret aérien de surface					—
17. Système intégré de gestion					—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix					—
19. Contributions du personnel					—
Total, rubriques 1 à 19					1 243 800

^a Matériel devant être transféré de la base logistique des Nations Unies.

E. Explications supplémentaires

1. *Personnel militaire*

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Le montant prévu, calculé sur la base de l'expérience passée et correspondant à des coûts inférieurs aux coûts standard, doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les sommes qu'ils versent à titre d'indemnisation aux membres de leur personnel militaire en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable au service accompli dans le cadre de la Force.

2. *Personnel civil*

Autres voyages autorisés. Le montant prévu correspond aux frais de voyage de vérificateurs internes des comptes entre New York et la zone de la mission (7 600 dollars) et à 40 jours d'indemnité de subsistance (4 700 dollars).

En outre, des ressources sont prévues au titre de 12 voyages aller retour entre New York et la zone de la mission (45 600 dollars), de versement d'indemnités de subsistance pendant 100 jours (21 000 dollars), et des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance pour les déplacements à l'intérieur du Moyen-Orient (16 300 dollars).

Comme pendant la période couverte par le mandat précédent, le Représentant spécial devra également effectuer des voyages entre les États-Unis d'Amérique et la zone de la mission aux fins de réunions et de consultations. Des ressources sont prévues pour couvrir le coût de 10 voyages aller retour (38 000 dollars) et le versement d'une indemnité de subsistance pendant 100 jours (14 700 dollars).

3. *Locaux/hébergement*

Services d'entretien. Compte tenu de la réduction des effectifs de la Force qui ont été réduits de moitié en 1993 et en particulier du retrait du régiment d'appui, un certain nombre de services, notamment l'enlèvement des ordures et l'évacuation des eaux usées, l'entretien des terrains et le ramonage, ne peuvent plus être assurés par du personnel de la Force, mais doivent être confiés à des entrepreneurs locaux, pour un coût plus élevé.

Éclairage, chauffage, énergie et eau. Le montant prévu pour couvrir le coût de l'électricité et de l'eau a été établi sur la base des dépenses effectives au cours du dernier mandat, telles qu'elles figurent dans le précédent rapport sur l'exécution du budget (A/50/722).

4. *Remise en état des infrastructures.* Des ressources sont prévues aux fins de l'entretien du chemin de patrouille qui se dégrade périodiquement à cause des intempéries et à force d'être emprunté. Ce programme continu de restauration et d'entretien du chemin, qui est recouvert de gravier, revêt une importance capitale pour les opérations de la Force. Pour des raisons politiques, il n'est pas possible de poser un revêtement permanent. L'ensemble des matériaux utilisés pour l'entretien et la réparation du chemin devraient être fournis par le Gouvernement chypriote à titre gratuit. Les entrepreneurs locaux pratiquant des prix plus élevés, les prévisions de dépenses font apparaître une augmentation de 48 000 dollars par rapport au budget précédent.

5. *Transports*

a) *Achat de véhicules*

Des ressources sont prévues pour acheter une pelle mécanique qui servira à creuser, défoncer, labourer et niveler des terrains et charger des matériaux dans la zone protégée par les Nations Unies, les secteurs et la zone tampon. L'excavatrice sera utilisée dans la zone tampon principalement pour combler des tranchées et abattre des constructions érigées en violation de l'Accord de cessez-le-feu, de même que pour des réparations d'urgence du chemin de patrouille, le nettoyage du terrain autour des postes d'observation, la construction d'abris aux postes d'observation, l'entretien des décharges pour faciliter le drainage, la construction de pare-feu et d'autres travaux généraux d'excavation dans toute la zone de la Force. Si la Force dispose d'une excavatrice, elle n'aura plus besoin de dépenser environ 20 000 dollars par an pour louer des machines et engager des ouvriers.

Des ressources sont également prévues pour acheter une autopompe pour remplacer le véhicule actuellement utilisé qui est un vieux camion militaire 4 x 4 à l'arrière duquel est monté du matériel divers. Compte tenu de la configuration de ce véhicule, le réservoir d'eau se trouve nettement au-dessus de son centre de gravité, ce qui le rend instable dans les tournants et fait qu'il est impossible de le déployer rapidement en cas d'incident. La pompe et le reste du matériel dont il est équipé sont également inadéquats et il peut seulement être utilisé pour lutter contre les incendies mineurs avec de l'eau. Il ne peut pas servir à lutter contre des feux électriques ou à base de carburant. Ni le camion ni le matériel de lutte contre les incendies ne répondent à des normes acceptables de sécurité pour la zone protégée par les Nations Unies, qui doit disposer des moyens nécessaires pour lutter rapidement et efficacement contre les incendies susceptibles de menacer l'infrastructure générale de la zone et, de façon plus importante, des zones névralgiques comme les réserves de carburant pour avion, les dépôts de munitions, les centres de transmissions, les hélicoptères et les hangars ainsi que le dépôt d'armes Makarios. Le nouveau camion devrait être doté de tout l'équipement nécessaire pour trois pompiers, pouvoir pomper 1 000 litres d'eau par minute et être équipé d'un dispositif de contrôle monté sur le toit de la cabine et d'une pompe qui fonctionne pendant que le camion se déplace, ainsi que d'un dispositif à mousse carbonique pour la lutte contre la plupart des types d'incendies. Comme une pelle mécanique de l'ex-Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR II) et une autopompe de l'ex-Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) doivent être transférées de la base logistique des Nations Unies à Brindisi à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, des ressources sont prévues uniquement au titre du fret (28 500 dollars).

b) Location de véhicules

La Force continuera à utiliser des véhicules loués au cours de la période à l'examen. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base des frais de location effectifs des véhicules. L'augmentation du montant mensuel prévu à cette fin tient au fait que les frais de location de 54 véhicules climatisés en moyenne par mois sont plus élevés.

6. *Opérations aériennes.* Le contingent argentin assurera l'appui aérien nécessaire au moyen de deux hélicoptères légers d'observation Hughes H-500 D/369M équipés de dispositifs leur permettant d'effectuer des vols de nuit et des observations nocturnes. Des ressources ont été prévues au titre des frais de location pour 1 080 heures de vol, à raison d'environ 900 dollars l'heure, y compris les pièces de rechange et l'entretien.
7. *Transmissions.* Le réseau de transmissions de la Force comprend les éléments ci-après :
 - a) Une station terrienne de communications par satellite qui lui permet d'accéder au réseau mondial de l'ONU;
 - b) Du matériel UHF de secours pour les communications avec Genève;
 - c) Un réseau de communications mobile UHF assurant au Commandement de la Force une couverture de l'ensemble de l'île grâce à des répéteurs installés sur toute l'étendue du territoire, et constitué de stations fixes, d'appareils montés sur véhicules et de postes portatifs;
 - d) Des liaisons hertziennes et des liaisons téléphoniques rurales entre le quartier général de la Force et les postes de commandement des secteurs et compagnies;
 - e) Des liaisons hertziennes dans le cadre d'un réseau de transmissions intermissions au Moyen-Orient;
 - f) Des téléphones de type commercial;
 - g) Un réseau téléphonique et de télécopie;
 - h) Un système de récepteurs d'appels individuels portatifs.
8. *Matériel de transmissions.* Les besoins dans ce domaine ont été établis sur la base d'un examen des stocks disponibles et des besoins opérationnels qui a été effectué en raison des gros problèmes qu'une série d'opérations menées récemment au niveau de l'ensemble de la Force ont mis en évidence dans le domaine des transmissions. Les systèmes existants permettent seulement d'assurer des services adéquats pour les communications courantes; ils ne comportent aucune marge de tolérance en cas de dégradation du matériel

et n'ont pas la souplesse voulue pour faire face à un volume de trafic accru en cas d'incidents affectant l'ensemble de l'île, comme d'importantes manifestations ou des situations d'urgence exigeant le déploiement d'éléments de la Force.

Les émetteurs-récepteurs UHF sont nécessaires pour assurer au Commandement de la Force une couverture d'ensemble de l'île qui lui permette de s'acquitter non seulement de tâches courantes mais également d'opérations de contrôle de mouvements de foule dans le cadre desquelles de petits groupes de soldats agissent sous commandement indépendant. Les émetteurs-récepteurs sol-air-sol sont nécessaires pour assurer des communications essentielles entre les secteurs et les hélicoptères au cours d'opérations aériennes courantes et d'urgence.

9. *Matériel divers*

Matériel d'observation. La Force a pour mission d'observer la zone tampon 24 heures sur 24, au moyen de patrouilles ou à partir de postes d'observation fixes. Elle a besoin à cette fin de 33 dispositifs d'observation nocturne, de 10 jumelles de campagne et de 3 jumelles ordinaires. Il est essentiel que tous les postes d'observation et certaines bases de patrouille soient équipés de dispositifs portatifs d'observation nocturne fonctionnant sur piles qui permettent d'observer des objectifs de la taille d'un homme à une distance de 1 000 mètres, lorsque l'intensité de lumière se situe entre 10 et 4 lux. Ce matériel est nécessaire pour accroître l'efficacité des équipes des postes d'observation et des patrouilles, suite à la réduction récente des effectifs de la Force.

Tous les dispositifs d'observation nocturne dont la Force est actuellement dotée sont vieux. Ils ne fonctionnent donc plus comme à l'origine et ne correspondent plus aux besoins opérationnels de la Force. Il est de plus en plus difficile et coûteux de les faire réparer, et il faut souvent compter jusqu'à six mois pour le faire. Faute de matériel de remplacement pendant les réparations, il arrive souvent que des postes d'observation se trouvent sans dispositif d'observation nocturne, ce qui réduit considérablement leur efficacité.

Bien qu'elles répondent aux besoins opérationnels, les jumelles de campagne dont sont actuellement équipés les postes d'observation occupés en permanence sont de plus en plus vieilles et difficiles à réparer. Il faudra donc en acheter 10 pour remplacer celles qu'il ne vaudra probablement plus la peine de réparer d'ici à la fin de la période couverte par le budget.

Tout ce matériel est destiné au personnel militaire de la zone tampon.

Matériel d'hébergement. Des ressources devraient être prévues pour la période à l'examen aux fins de l'achat d'articles divers et de matériel général et technique, notamment des lits, des matelas, des ventilateurs, de la literie, des fauteuils, des tables, des sofas, du mobilier de cantine, des bureaux et des lampes pour le secteur 4.

Matériel divers. Un montant est prévu pour l'achat de 18 bouées pour les lignes de sécurité maritime et d'un compresseur d'air. Il faudra aussi une imprimante grand format pour les plans de travaux techniques, 60 climatiseurs de remplacement, du matériel de lutte contre les incendies, une machine de menuiserie pour le chef du génie de la Force, un système d'éclairage portatif et d'autres articles divers.

Les violations fréquentes dont font l'objet les lignes de sécurité maritime par des bateaux de pêche et des bateaux de plaisance ont abouti, au cours de l'année écoulée, à la saisie de deux navires chypriotes par les «autorités» chypriotes turques et donné lieu à des échanges de feu en d'autres occasions. Ceci tient en grande partie au fait que les lignes ne sont pas bien marquées. Il a donc été jugé nécessaire sur le plan opérationnel de marquer les quatre lignes de sécurité maritime; il faudra, à cette fin, 16 bouées pour remplacer celles qui manquent et 2 bouées de réserve.

Certains des climatiseurs demandés remplaceront de vieux appareils inefficaces. Ils permettront de maintenir, au cours des mois d'été particulièrement chauds, une température correcte dans les bureaux contenant du matériel informatique.

Le matériel de lutte contre les incendies comprend des lances d'incendie, des fléaux et des couvertures.

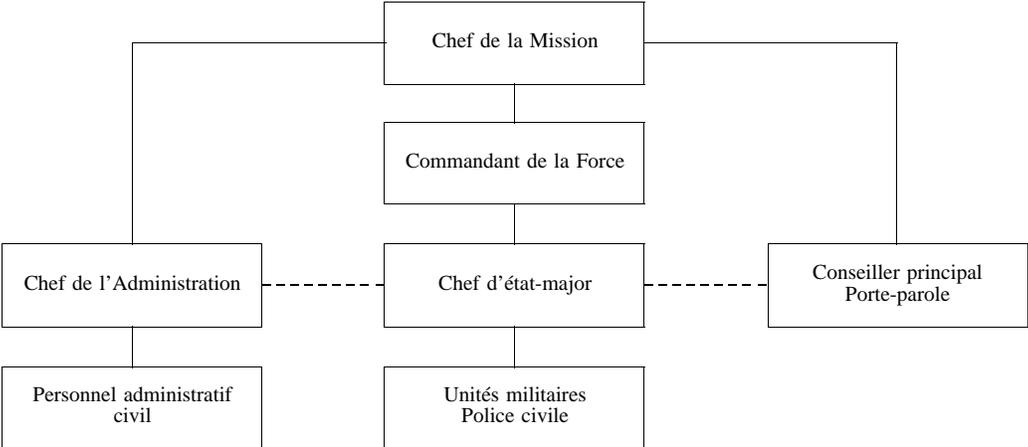
10. *Fournitures et services*

Services contractuels. Un montant est prévu pour divers services contractuels, y compris le nettoyage à fond des cuisines et zones de repas, les services de tailleurs, le blanchissage et le nettoyage à sec, les services de coiffeurs pour le personnel militaire, les services consultatifs relatifs aux munitions et la lutte contre les incendies ainsi que l'impression de la revue de la Force intitulée *Blue Beret*.

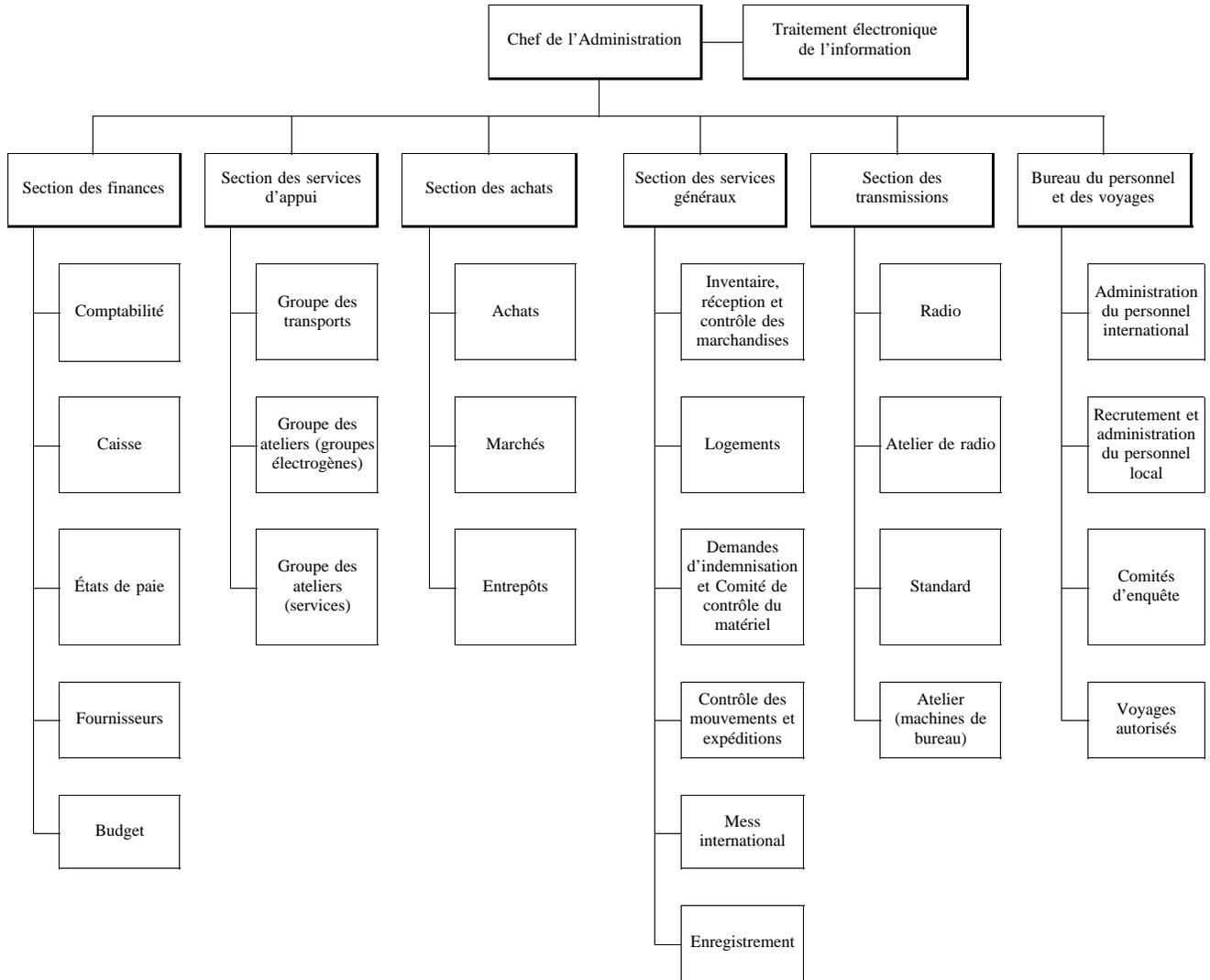
Le montant prévu à ce titre est nettement inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget précédent, du fait que des agents locaux de l'ONU remplacent désormais les agents civils locaux, dont les services étaient précédemment fournis par le Royaume-Uni au moyen d'une lettre d'attribution.

11. *Système intégré de gestion.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique, la Force ayant payé sa part du coût du projet.
12. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Aucun montant n'est prévu pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le budget du compte devant être présenté séparément à l'Assemblée générale lors de la reprise de sa cinquantième session.
13. *Contributions du personnel.* Le montant indiqué correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
14. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 5 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la Force.

Annexe III Organigramme



Organigramme de l'administration civile de la Force



Annexe IV

Tableau des effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux			Service de sécurité	Total	Personnel local	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																
Actuels	1	1	—	1	1	—	—	—	4	—	—	2	—	2	2	8
Proposés	1	1	—	1	1	—	1	—	5	—	—	2	—	2	2	9
Bureau du commandant de la Force																
Actuels	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	1	—	2
Proposés	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	1	—	2
Bureau du Chef de l'Administration																
Actuels	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	9	11
Proposés	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	9	11
Finances																
Actuels	—	—	—	—	—	1	1	—	2	2	—	1	—	3	4	9
Proposés	—	—	—	—	—	1	1	—	2	2	—	1	—	3	4	9
Achats																
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	18	22
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	18	22
Personnel																
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	1	3
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	1	3
Services généraux																
Actuels	—	—	—	—	—	—	1	—	1	5	—	2	—	7	45	53
Proposés	—	—	—	—	—	—	1	—	1	5	—	2	—	7	45	53
Services d'appui																
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	225	230
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	225	230
Transmissions																
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	—	—	8	14	22
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	—	—	8	14	22
Total	1	1	1	1	2	1	2	—	9	27	—	6	—	33	318	360
	1	1	1	1	2	1	3	—	10	27	—	6	—	33	318	361

Annexe V

Analyse des besoins d'effectifs additionnels

Bureau du Chef de la Mission

L'application des dispositions de la résolution 1032 (1995) du Conseil de sécurité, en particulier des paragraphes 4 et 8, se traduira par une augmentation sensible du volume de travail de caractère politique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Celle-ci devra notamment donner suite aux examens de la situation humanitaire effectués par la Force en 1995 et veiller à ce que les recommandations visant à améliorer les conditions de vie des Chypriotes grecs et des maronites qui se trouvent dans le nord de l'île et des Chypriotes turcs qui se trouvent dans le sud soient mises en application (par. 4). La Force devra consacrer plus de temps à rendre visite à ces groupes et aux autorités de part et d'autre. Un autre aspect nouveau sera l'organisation et l'exécution d'un programme élargi de manifestations et d'activités bicommunautaires sous les auspices de la Force (par. 8).

Compte tenu de ces nouvelles tâches, il est proposé de renforcer le personnel de la Force dans le secteur politique (actuellement un conseiller principal et un porte-parole) en créant un poste de spécialiste des questions politiques.

Définition d'emploi : spécialiste des questions politiques (P-3)

Sous la direction générale du Chef de la Mission et sous la supervision du conseiller principal, le titulaire aidera à mettre en oeuvre, suivre et assurer les bons offices de la Force et ses opérations politiques. Il sera notamment chargé : a) de suivre les opérations de la Force et d'assurer la liaison avec les parties, les gouvernements fournissant des contingents, des gouvernements et des organisations régionales et une vaste gamme de contacts à Chypre; b) de suivre les discussions tenues et les faits nouveaux se produisant dans différentes instances, afin d'évaluer leurs incidences pour la Force; c) de participer à la rédaction de rapports, de discours, de questions à aborder lors d'entretiens, de notes d'information pour les réunions de hauts fonctionnaires, de documents et de la correspondance; d) de tenir des réunions fréquentes avec des dirigeants de milieux académiques et d'affaires, de chambres de commerce, d'institutions religieuses et d'autres institutions dans les deux communautés afin d'organiser des activités bicommunautaires; e) dans le contexte de la mise en oeuvre des recommandations découlant des examens de la situation humanitaire effectuées par la Force, de suivre les progrès réalisés dans les villages isolés habités par des maronites et des Chypriotes grecs dans le nord de Chypre et des Chypriotes turcs dans le sud de l'île.

Annexe VI

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 16 juin 1993 au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources		
<i>1. Ressources</i>		
16 juin-15 décembre 1993		
Crédits ouverts (résolution 47/236)	8 771 000	8 443 000
Contributions volontaires en espèces	12 500 000	12 500 000
	21 271 000	20 943 000
16 décembre 1993-15 juin 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/244)	10 500 000	10 072 000
Contributions volontaires en espèces	12 500 000	12 500 000
	23 000 000	22 572 000
16 juin-31 décembre 1994		
Crédits ouverts (résolution 49/230)	11 950 000	11 507 700
Contributions volontaires en espèces	10 850 000	10 850 000
	22 800 000	22 357 700
1er janvier-30 juin 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/230)	11 316 600	10 903 300
Contributions volontaires en espèces	10 600 000	10 600 000
	21 916 600	21 503 300
1er juillet-31 décembre 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/230)	11 240 750	10 827 450
Contributions volontaires en espèces	10 495 400	10 495 400
	21 736 150	21 322 850
Total, rubrique 1	110 723 750	108 698 850
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
16 juin-15 décembre 1993		
Dépenses	21 271 000	20 943 000
16 décembre 1993-15 juin 1994		
Dépenses	21 577 600	21 222 400
16 juin-31 décembre 1994		
Dépenses	22 550 100	22 166 800
1er janvier-30 juin 1995		
Dépenses	22 249 600	21 848 100
1er juillet-31 décembre 1995		
Dépenses	21 736 150	21 322 850
Total, rubrique 2	109 384 450	107 503 150

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
<i>3. Sommes portées au crédit des États Membres</i>		
16 décembre 1993-15 juin 1994	1 422 400	1 349 600
16 juin-31 décembre 1994	249 900	190 900
Total	1 672 300	1 540 500
<i>4. Solde inutilisé/(excédent de dépenses) (1 moins 2 et 3)</i>		
	(333 000)	(344 800)
B. Situation de trésorerie		
<i>1. Recettes</i>		
Contributions réglées	42 587 722	42 587 722
Contributions volontaires en espèces	56 945 400	56 945 400
Intérêts créditeurs	433 757	433 757
Recettes diverses	28	28
Total, rubrique 1	99 966 907	99 966 907
<i>2. À déduire : dépenses de fonctionnement</i>		
16 juin-15 décembre 1993	21 271 000	20 943 000
16 décembre 1993-15 juin 1994	21 577 600	21 222 400
16 juin-31 décembre 1994	22 550 100	22 166 800
1er janvier-30 juin 1995	22 249 600	21 848 100
1er juillet-31 décembre 1995	21 736 150	21 322 850
Total, rubrique 2	109 384 450	107 503 150
<i>3. Déficit d'exploitation prévu</i>		
	(9 417 543)	(7 536 243)
